



MAIRIE DE PERREUX

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 31 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le **trente et un janvier**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le vingt-quatre janvier deux mille dix-neuf**, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Yves BOIRE, Christian MATRAS, Fabienne STALARS, Christine VALADE, Bernard PLACE, Patrick DUCROS, Christian LAREURE, Chantal SAVARINO, André ALEX, Jérôme RACINE, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Samuel CATELAND, Julia WILMET et Antoine DUPIN.

**Absentes avec excuse :** Maryline PHILIPPE-HENRIQUES donne pouvoir à Julia WILMET

Patricia PERRET donne pouvoir à Christine

VALADE

**Absente sans excuse (= sans pouvoir) :** Yvette HILMEYER-JOBERT-POLETTE

**Secrétaire élue pour la durée de la séance :** Fabienne STALARS

**OBJET : 2019-007 : cession par la commune de 2 parcelles situées au lieudit Chantoizet**

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver la cession par la commune de 2 parcelles situées au lieudit Chantoizet, pour un montant de 67 000 euros.

Il s'agit des parcelles cadastrées section B n°654, d'une superficie de 29 m<sup>2</sup>, et B n°655, d'une superficie de 3 158 m<sup>2</sup>. La proposition d'achat émane de Chalton Dubanchet, qui a un projet de créer 8 lots : 4 logements sociaux (côté route) et 4 pavillons individuels sur des petits terrains (environ 400 m<sup>2</sup>).

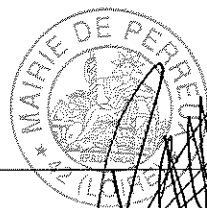
Ce projet permettrait à la commune d'apporter une réponse en termes d'obligations liées au logement social et de mixité propriétaires / locataires. De plus, il favoriserait le dynamisme du village grâce à l'accueil de nouvelles familles.

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	18
PRESENTS	15
VOTANTS	17
DATE DE CONVOCATION	
24 janvier 2019	
DATE D'AFFICHAGE	
19 FEV. 2019	

Codification : 3.2

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-  
préfecture de Roanne le  
19 FEV. 2019  
et publication du  
19 FEV. 2019

Le Maire,  
Jean-Yves BOIRE



cusé de réception - Ministère de l'Intérieur

42-214201709-20190131-2019-007-DE

cusé certifié exécutoire

réception par le préfet : 19/02/2019

affichage : 19/02/2019

Conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et ouï cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la cession des 2 parcelles telles que désignées, situées au lieudit Chantoizet, pour un montant de 67 000 euros.
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié ainsi que tous documents et actes afférents.
- **D'imputer** les recettes correspondantes sur le compte 775 de la section de fonctionnement du budget général.

Ainsi fait et délibéré,  
Ont signé au registre tous les membres présents,  
Copie certifiée conforme,

**A PERREUX, le 15 février 2019**

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

